

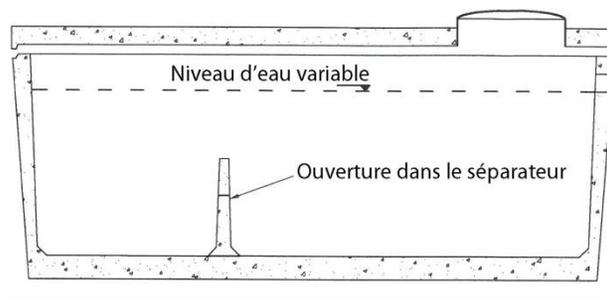
1. Attention aux produits ménagers

Certains produits ménagers tels que le savon à vaisselle, le savon à lessive ou autres ne sont pas biodégradables. Cela s'explique par la présence de phosphore dans ces produits.

Lorsqu'un tel produit atteint un cours d'eau, il contribue à la prolifération des algues bleues, à la destruction des habitats aquatiques, etc.

Il existe maintenant une vaste gamme de produits ménagers sans phosphore sur le marché.

Fosse de rétention



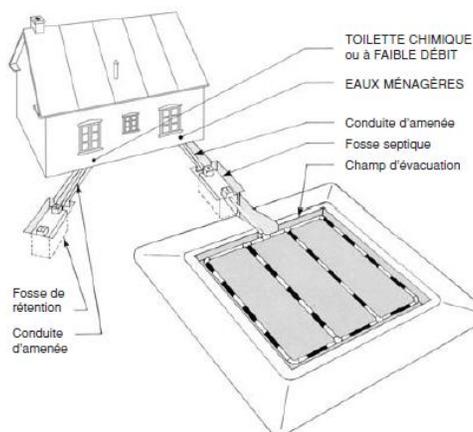
Un produit Les Entreprises Chartier inc. en est un de grande qualité. Toutefois, l'installation doit être effectuée selon les normes en vigueur. Le produit requiert aussi un entretien périodique. Sa vie utile est régie par des règles d'utilisation incontournables.

Nos fosses de rétention sont certifiées selon la norme **NQ 3682-901**.

Nous espérons que ces renseignements répondront à vos questions concernant votre fosse de rétention.

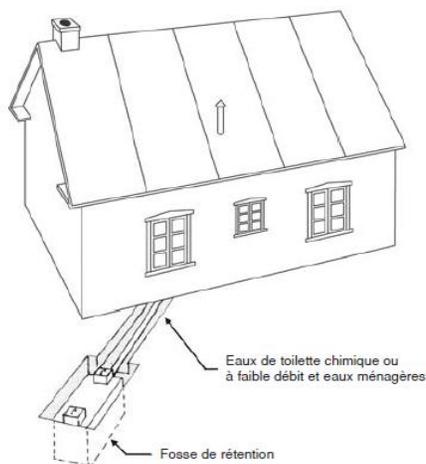
Léo-Michel Chartier, président

Installation à vidange périodique



Source : *Guide technique [...] Figure B.15.1, voir page 2.*

Installation à vidange totale



Source : *Guide technique [...] Figure B.15.6, voir page 2.*

Pour infos, communiquez avec Les Entreprises Chartier inc. au

450 756-2752.



Fonctionnement,

utilisation

et

entretien

de votre installation septique

(FOSSE DE RÉTENTION)

2. C'est quoi, une fosse de rétention?

- Un bassin étanche voué à accumuler l'eau des toilettes et les eaux ménagères.
- Elle requiert l'installation de toilettes à faible débit ou de toilettes chimiques.
- À l'inverse de la fosse septique, elle emmagasine l'ensemble des eaux usées et elle possède une seule ouverture de visite.
- La fosse de rétention est installée quand le terrain récepteur est petit ou lorsqu'il y a un cours d'eau à proximité de la résidence isolée.

3. Comment ça fonctionne une fosse de rétention?

3.1 Vidange

La vidange se fait par camion-citerne. Elle est effectuée avant d'atteindre la capacité maximale de la fosse de rétention. Cela évite un débordement des eaux qu'elle contient.

3.2 Installation à vidange périodique

Autorisée pour les résidences existantes, les camps de chasse ou de pêche et les résidences assimilées comme des résidences existantes. Le terrain récepteur ne doit pas permettre de construire l'une des installations prévues pour les nouvelles résidences.

Une installation à vidange périodique doit comprendre une fosse de rétention pour les eaux des toilettes, une fosse septique et un champ d'évacuation.

Les eaux des toilettes sont canalisées vers la fosse de rétention.

Quant aux eaux ménagères, elles sont canalisées vers la fosse septique puis vers le champ d'évacuation. Le champ d'évacuation évacue les eaux ménagères de façon responsable envers l'environnement.

3.3 Installation à vidange totale

Quand on ne peut construire un champ d'évacuation en raison de la présence de roc, de la pente du terrain ou du manque d'espace sur le terrain récepteur, une fosse de rétention d'une capacité totale minimale de 4,8 m peut servir à elle seule d'installation sanitaire.

L'installation doit être conforme aux normes en vigueur. (Vidange, voir la section 3.1)

3.4 Où installer une fosse de rétention?

Toute fosse de rétention doit être installée dans un endroit :

- exempt de circulation motorisée;
- qui n'est pas susceptible d'être submergé;
- accessible afin d'effectuer la vidange.

4. Trucs pour économiser de l'eau

Il est essentiel que des mesures soient prises pour réduire la consommation des eaux ménagères. Même avec une réduction radicale de la consommation d'eau à l'intérieur de la résidence, les vidanges sont très fréquentes, entraînant inévitablement des frais élevés.

Il y a deux façons de réduire la consommation des eaux ménagères dans une résidence isolée :

1. modifier ses habitudes;
2. utiliser des dispositifs spécialement conçus à cette fin.

4.1 Changement de ses habitudes

- **Réparer** immédiatement les **robinets** qui **fuient**.
- Utiliser un bassin pour le lavage ou le rinçage de la vaisselle.
- Avant de faire la lessive, accumuler suffisamment de linge pour atteindre la capacité maximale de la lessiveuse.
- Fermer le robinet durant le rasage (si rasage avec un rasoir à lames). Le même conseil s'applique au brossage des dents.
- Prendre une douche rapide plutôt qu'un bain.

4.2 Gadgets pour consommer moins d'eau

La consommation d'eau est réduite de façon permanente lorsqu'on installe de petits dispositifs, simples et peu coûteux, sur les robinets ou la douche.

Pour la douche, on peut utiliser :

- une pomme de douche à débit contrôlé;
- une valve de contrôle qui permet de régler manuellement le débit;
- ou, encore mieux, les deux à la fois!

Pour l'évier ou le lavabo, on peut utiliser :

- un réducteur de débit sur la conduite d'eau;
- des robinets à débit contrôlé qui s'arrêtent automatiquement ou qui sont contrôlés par un ressort.

© Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Texte inspiré et images tirées du *Guide technique Traitement des eaux usées des résidences isolées, version révisée de mars 2015*. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/partieB.pdf